



Synthèse : Position de la Suisse sur un cadre pour un développement durable après 2015

La position de la Suisse sur l'agenda de développement durable pour l'après-2015 a été approuvée le 25 juin 2014 par le Conseil fédéral dans le cadre de la décision sur les priorités suisses pour la 69^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies.

1. Contexte

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont constitué le principal cadre organisationnel et stratégique de la coopération internationale au développement pendant plus de dix ans. Ils ont beaucoup contribué à concentrer les efforts de coopération au développement, à promouvoir l'obligation de rendre compte auprès des différents acteurs et à obtenir du soutien pour cette thématique. Dans la perspective de leur échéance en 2015, le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon a été chargé, lors du Sommet de 2010 sur les OMD, d'entreprendre les démarches nécessaires et de lancer un processus de consultation afin de créer un cadre pour la période ultérieure à 2015.

Parallèlement, il a été décidé en juin 2012, lors de la Conférence de l'ONU sur le développement durable (Rio+20), d'élaborer des Objectifs de développement durable (ODD). Un groupe de travail ouvert a été chargé de soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport contenant une proposition d'ODD d'ici septembre 2014.

2. Un nouvel agenda de développement durable mondial pour l'après-2015

Réunie en septembre 2013 à la 68^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ONU, la communauté internationale a précisé, lors de l'événement spécial consacré aux OMD et à l'agenda de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (ODD compris), qu'il fallait faire converger ces deux éléments. A partir de 2015, la lutte contre la pauvreté et le développement durable doivent être intégrés dans un seul et même cadre, avec des priorités et des objectifs communs. Le nouveau cadre pour un développement durable après 2015 doit être adopté lors d'un sommet de haut niveau qui réunira les chefs d'Etat et de gouvernement en septembre 2015.

3. Eléments importants pour un nouveau cadre

La Suisse est favorable à l'instauration d'un cadre d'orientation complet et global pour le développement durable après 2015. Elle considère que l'objectif premier devrait être la réalisation du développement durable et l'éradication de la pauvreté extrême sous toutes ses formes, dans le respect des limites planétaires, tout en favorisant la paix et l'émergence de sociétés inclusives, conformément aux engagements pris dans le domaine des droits de l'homme.

Principes

La Suisse considère que le cadre d'orientation général et ses objectifs spécifiques doivent se fonder sur les principes suivants.

- 1) *Droits de l'homme* : le nouvel agenda de développement durable doit intégrer les droits de l'homme et défendre ces derniers, y compris les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits civiques et politiques.
- 2) *Respect des limites planétaires* : le nouveau cadre et sa mise en œuvre doivent respecter les restrictions naturelles, les capacités des écosystèmes et les limites écologiques de la terre.
- 3) *Inclusion et justice sociales* : le cadre global doit s'attaquer aux causes structurelles des inégalités et à l'exclusion des femmes, des jeunes, des enfants et des groupes défavorisés.
- 4) *Universalité* : les défis du développement durable sont de nature universelle. Chaque pays doit donc participer à la réalisation des objectifs mondiaux, selon ses possibilités et sa situation.

- 5) *Cohérence des politiques* : le nouveau cadre d'orientation global nécessitera d'axer de manière cohérente sur le développement durable toutes les politiques qui contribuent à la réalisation des objectifs mondiaux, notamment les politiques agricoles, financières ou commerciales, sans oublier les politiques de la santé et de l'éducation.

Caractéristiques du nouveau cadre

Le nouveau cadre doit avoir une validité universelle. Les objectifs doivent donc être universellement applicables et permettre des approches différenciées et des adaptations spécifiques à chaque pays. La Suisse estime que l'ensemble des objectifs, de même que chaque objectif spécifique, doit refléter systématiquement les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale), tant au niveau du cadre que des objectifs eux-mêmes. La paix, des sociétés inclusives et la primauté du droit devraient être reconnues comme des conditions préalables au développement durable. Les objectifs devraient être formulés de sorte à tenir compte des interactions entre les différents domaines thématiques et à éviter les conflits entre objectifs.

Le travail sur le nouveau cadre doit se fonder sur les résultats et les évaluations de l'examen des OMD, de la Déclaration du Millénaire, de la déclaration finale de Rio+20, des objectifs globaux en matière d'environnement internationalement reconnus, d'autres accords pertinents ainsi que sur des bases scientifiques solides. Les objectifs, dont l'ampleur et la durée seront clairement limités (de préférence entre huit et douze objectifs), doivent être orientés sur l'action, faciles à communiquer et mesurables au moyen de cibles et d'indicateurs clairs.

4. Priorités et positionnement thématique de la Suisse

La Suisse a pris position sur seize domaines débattus dans la perspective de l'agenda de développement durable pour l'après-2015. Les thèmes sont évoqués dans le document traitant de la position de la Suisse et détaillés dans les papiers de discussion spécifiques (www.post2015.ch).

1. *Vaincre l'extrême pauvreté*
Un objectif spécifique doit s'attaquer à la pauvreté, absolue comme relative, et viser la réduction des inégalités et l'atténuation de la vulnérabilité des groupes de population pauvres.
2. *Sécurité alimentaire et nutrition pour tous, grâce à des systèmes agro-alimentaires durables*
Un objectif spécifique dans ce domaine doit comprendre les éléments suivants : accès à une nourriture de bonne qualité, systèmes agro-alimentaires durables, renforcement des petites exploitations et réduction des pertes et du gaspillage des produits alimentaires.
3. *Sécurité de l'eau pour tous*
Cet objectif doit couvrir les domaines suivants : accès l'eau potable et aux services d'assainissement et d'hygiène ; gestion des ressources hydriques ; gestion des eaux usées et qualité de l'eau ; réduction de la vulnérabilité face à des catastrophes liées à l'eau.
4. *Assurer l'accès universel à l'énergie durable*
Cet objectif doit comprendre les éléments clés suivants : accès universel aux services énergétiques modernes ; doublement de la part des énergies renouvelables ; doublement du taux annuel d'amélioration de l'efficacité énergétique et renforcement des politiques nationales en matière d'énergie.
5. *Garantie d'un accès universel à une éducation et une formation inclusives et de qualité, et à l'apprentissage tout au long de la vie*
Cet objectif doit assurer l'accès à une éducation et une formation de base, la qualité de l'éducation, l'égalité des chances et la possibilité d'un apprentissage tout au long de la vie.
6. *Maximiser la santé pour tous à tous les stades de la vie*
Cet objectif doit mener à bien les OMD en matière de santé et les compléter (p. ex. en ce qui concerne les maladies non-transmissibles). Il s'agit également d'assurer l'accès à des soins de qualité et de promouvoir la santé sexuelle et reproductive ainsi que le respect des droits en la matière.
7. *Emploi et travail décent pour tous, croissance durable et économie verte*
Cet objectif doit couvrir les aspects suivants : mise en œuvre des normes internationales du travail de l'OIT et de son Agenda pour le travail décent, systèmes de protection sociale et politiques en faveur de l'emploi. Des conditions économiques saines et stables ainsi qu'une économie verte devraient par ailleurs être comprises dans cet objectif ou faire l'objet d'un objectif spécifique sur la croissance durable et l'économie verte.

8. *Consommation et production durables (y compris produits chimiques et déchets)*
La problématique du développement durable doit être prise en compte dans les domaines suivants : modèles de consommation et de production, marchés publics, responsabilité des entreprises, rapports sur la durabilité, information des consommateurs, gestion des produits chimiques et des déchets.
9. *La gouvernance – vers des institutions plus ouvertes, plus inclusives et plus responsables*
La Suisse accorde une importance particulière aux facteurs institutionnels suivants : gouvernements locaux solides et exempts de corruption, normes strictes en matière de transparence et de responsabilité, gestion efficace des finances publiques et cohérence politique vis-à-vis du développement durable.
10. *Egalité des genres, droits des femmes et autonomisation des femmes et des filles*
L'égalité des genres devrait faire l'objet d'un objectif spécifique et être intégrée à l'agenda selon une approche transversale également. Les points clés de l'objectif spécifique sont les suivants : égalité des chances dans le domaine économique ; élimination de toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles ; participation politique pour tous sur un pied d'égalité.
11. *Paix durable et sociétés inclusives*
Cet objectif devrait comprendre les domaines suivants : sécurité personnelle, réduction du nombre de victimes de conflits et de violences, accès à la justice et au traitement des conflits et renforcement de la résistance aux crises vis-à-vis de tensions internes et externes.
12. *Réduction des risques de catastrophes*
Selon une approche transversale, des cibles (*targets*) liées à la réduction des risques de catastrophes devraient être intégrées dans tous les objectifs pertinents (eau, infrastructure, sécurité alimentaire et agriculture durable, éducation, biodiversité, énergie, santé, etc.).
13. *Dynamique des populations / Migration et développement*
Des cibles concrètes (*targets*) doivent être intégrées dans les objectifs pertinents : garantie d'une migration sûre et légale ; réduction des coûts économiques et sociaux de la migration ; aide aux migrants pour qu'ils contribuent au développement durable.
14. *Biodiversité (y compris forêts)*
La biodiversité et les forêts devraient d'une part faire l'objet d'un objectif spécifique et d'autre part être intégrées dans le Plan stratégique mondial pour la biodiversité 2011-2020, dans les objectifs d'Aichi et dans tous les ODD pertinents.
15. *Villes durables / Infrastructure*
Les cibles potentielles devraient notamment couvrir les domaines suivants : urbanisme et planification des infrastructures (y c. utilisation des sols, accès à des transports sûrs et durables), administration des villes (développement des connaissances et des capacités) et financement durable des infrastructures.
16. *Changement climatique*
Selon une approche essentiellement transversale, l'intégration dans différents objectifs de l'après-2015 de cibles pertinentes en matière climatique doit apporter une contribution à un développement peu polluant ainsi qu'à des économies et à des sociétés résistantes au climat.

Suite aux résultats des consultations nationales et compte tenu de son expertise spécifique, de son profil particulier et des avantages comparatifs dont elle dispose au niveau international, la Suisse s'engage tout particulièrement pour les champs thématiques cités ci-dessus. Elle mettra l'accent sur des objectifs spécifiques dans les domaines suivants : i) sécurité de l'eau pour tous, ii) maximiser la santé pour tous à tous les stades de la vie, iii) égalité des genres, droits des femmes et autonomisation des femmes et des filles, iv) paix durable et sociétés inclusives.

Par ailleurs, la Suisse accentuera ses efforts afin d'assurer l'intégration des thématiques suivantes (en tant qu'objectifs spécifiques ou transversaux) : i) réduction du risque de catastrophe, ii) consommation et production durables, iii) mise à profit des bénéfices sociaux et économiques liés à la migration. En ce qui concerne la conceptualisation d'un nouveau cadre, la Suisse se mobilise explicitement pour que les futurs objectifs reflètent et intègrent de façon adéquate les trois dimensions du développement durable.

5. Réalisation et impact

Le nouveau cadre, qui se veut universel et entend intégrer de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable, modifiera la donne dans le contexte de la coopération internationale. Les ensembles d'objectifs existant sur le plan mondial, de même que leur mode de réalisation et de financement, seront étendus à de nouveaux domaines thématiques, instruments et acteurs.

Vers un nouveau partenariat mondial pour un développement durable

La collaboration entre acteurs étatiques et non-étatiques sera essentielle pour la réalisation des objectifs mondiaux visés. Les règles du jeu, les politiques et les responsabilités doivent être définies dans le cadre d'un nouveau partenariat mondial pour le développement durable, afin de mettre à disposition les fonds nécessaires à la réalisation, de créer un environnement international favorable et d'assurer le suivi et le compte rendu de la réalisation des objectifs.

Moyens de mise en œuvre et d'établissement d'un environnement international favorable

Afin de créer un environnement international favorable, il est nécessaire de mettre en place des politiques sectorielles nationales et internationales cohérentes, de développer, de transmettre et de diffuser des technologies respectueuses de l'environnement et peu gourmandes en ressources, de constituer et de développer des capacités et d'instaurer un cadre multilatéral réglementé, ouvert et non discriminant pour le commerce. La mise à disposition de moyens de financement pour le développement durable est l'un des principaux éléments essentiels à la réalisation du nouveau cadre d'objectifs. Outre la coopération au développement officielle, qui reste importante surtout pour les pays les plus pauvres, d'autres canaux et modes de financement doivent être pris en compte. Il s'agit notamment des ressources nationales, d'instruments de financement innovants et de sources de financement privées, comme les investissements directs dans le développement durable, les transferts de fonds des migrants et les fonds alloués par des fondations et des donateurs d'utilité publique.

Mesure et suivi

Afin d'assurer la mise en œuvre de l'agenda pour l'après-2015, un mécanisme universel d'examen périodique, d'obligation de rendre compte et de rapport sur la réalisation des objectifs doit être établi dans le cadre du Forum politique de haut niveau sur le développement durable nouvellement créé. Un suivi efficace nécessite notamment un meilleur traitement des données utilisées pour mesurer le développement durable ainsi que le développement des capacités nationales en la matière.

6. Signification pour la Suisse

En raison du caractère universel du nouvel agenda de développement durable, la Suisse participera à sa mise en œuvre et à la réalisation des objectifs dans le cadre de sa politique intérieure et extérieure. A cet effet, elle poursuivra son soutien aux pays moins avancés et prendra parallèlement des mesures pour la mise en œuvre du nouvel agenda sur son territoire en participant ainsi à la réalisation des objectifs mondiaux. Elle définira à cette fin, sur la base du nouveau cadre global, des objectifs spécifiques pertinents au plan national, entre autres dans sa Stratégie pour le développement durable 2016-2019.

7. Le processus de négociation national et international

Processus international : la Suisse est activement impliquée dans les préparatifs internationaux depuis le début (en 2012). Dans le cadre des consultations thématiques globales, elle a participé à la conduite de deux consultations : l'une sur l'eau et l'autre sur les dynamiques des populations. La Suisse est également représentée au sein du groupe de travail ouvert sur les ODD, qui prépare une proposition d'objectifs et de cibles pour l'Assemblée générale de l'ONU, partageant l'un des 30 sièges avec la France et l'Allemagne. Elle a pu y défendre activement ses priorités et les faire intégrer dans le processus de préparation. Elle entend poursuivre cet engagement jusqu'à l'adoption du nouvel agenda en septembre 2015, en particulier dans le cadre des négociations intergouvernementales en 2015.

Processus national : une task force réunissant des participants issus de seize offices fédéraux au total a été mise en place sous la houlette de la Direction du développement et de la coopération (DDC) du DFAE pour élaborer la position de la Suisse et coordonner le processus national. Depuis l'automne 2012, la position suisse a fait l'objet de vastes consultations nationales impliquant de nombreux acteurs et tenant compte des contributions de la société civile et des milieux économiques, scientifiques et politiques.